

FINANCES – EXERCICE 2023  
COMPTE DE GESTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-028

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 3 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mardi 21 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	<b>Présents :</b> Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.
Présents : 11	<b>Excusés :</b> Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.
Votants : 11	<b>Procurations :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Blandine LASSERON.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'Exercice 2023 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de la gestion de l'Exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que Monsieur le Receveur Percepteur de Cambrai Municipale et Hospitalière a normalement géré les finances du Centre Communal d'Action Sociale pendant le cours de l'Exercice 2023,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

**Après examen et à l'unanimité, le Conseil d'Administration constate que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Percepteur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

